	Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 18 novembre 2024 <i>Rapporteur : Monsieur Michaël MERIGOT</i>	CA-DEL-2024- 124
---	--	-----------------------------

Renouvellement de la Convention Intercommunale d'Attribution du logement social pour la période 2025-2030 de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 18 novembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes à Pussay, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Tarik MEZIANE, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Guy CROSNIER, Daniel CIRET, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Laurence BUREAU, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (57).

Conseillers absents / excusé(s) : Mesdames et Messieurs Xavier GUIOMAR, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Mostefa GHENAÏM, Dramane KEÏTA, Kadiatou LY, Nathalie PABOUDJIAN, Maïram SY (8).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Sana AABIBOU (par procuration à E. DELAGE), Paola LEROY (par procuration à P. JULISSON), Franck MARLIN (par procuration à J. MITTELHAUSSER), Medhi MEJERI (par procuration à M.-C. GIRARDEAU), Joël NOLLEAU (par procuration à J.-M. JOSSO), Virginie TARTARIN (par procuration à N. ANDRÉ), Alain MARTIN (par procuration à Y. VILATTE), Michaël MÉRIGOT (par procuration à E. MEYER), Séverine RAMÉ (par procuration à G. COURTAS), Annie LEPAGE (par procuration à D. LEROUX) (10).

Secrétaire de séance : Monsieur Éric MEYER.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Michaël MERIGOT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°2018-DDSC-91-05 du 26 février 2018, portant composition de la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne.

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU la délibération n°CA-DEL-2016-019 du 15 mars 2016 relative à la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement,

VU la délibération n°CA-DEL-2017-136 du 19 décembre 2017 relative à la composition de la Conférence Intercommunale du Logement

VU la délibération n°CA-DEL-2019-14 du 26 mars 2019 approuvant le document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement fixant les orientations en matière d'attribution des logements sociaux et de la Convention Intercommunale d'Attribution.

VU les orientations du PDALHPD 2023-2028

VU le courrier en date du 7 août 2024 du Préfet délégué pour l'égalité des chances notifiant l'avis favorable du comité restreint du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées PDALHPD réuni le 18 juillet 2024.

CONSIDERANT les attentes des lois pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de 2014 et Egalité et Citoyenneté (E&C) de 2017 en matière d'accès au logement des publics prioritaires.

CONSIDERANT que le principe de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale est respecté avec l'objectif de 25 % des attributions annuelles situés hors QPV pour les ménages fragiles aux ressources inférieures au 1^{er} quartile et 50 % des attributions en QPV pour des ménages dont les ressources sont supérieures au 1^{er} quartile.

CONSIDERANT que l'instance dite « commission d'examen des situations bloquées » prévue par la CIL a bien été intégrée dans cette CIA. Cette instance a vocation à être opérationnelle et non décisionnaire.

CONSIDERANT que l'ensemble des observations formulées par le comité restreint du PDALHPD a été présenté et intégré,

CONSIDERANT la nécessité d'adopter des orientations en matière d'attributions de logements locatifs sociaux afin de satisfaire aux obligations imposées par la réglementation,

CONSIDERANT qu'après 6 années d'existence et un nouveau diagnostic territorial, la CAESE propose une le renouvellement de la CIA pour la période 2025-2030 qui s'appuie sur les bilans annuels d'attributions, les besoins de logement et relogement et les évolutions réglementaires (gestion en flux, mixité sociale).

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la Conférence Intercommunale du Logement le 17 octobre 2024 sur la CIA 2025-2030 conforme aux orientations du document cadre ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 64 VOIX POUR (Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT,

Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Tarik MEZIANE, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Guy CROSNIER, Daniel CIRET, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Laurence BUREAU, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Sana AABIBOU (par procuration à E. DELAGE), Paola LEROY (par procuration à P. JULISSON), Franck MARLIN (par procuration à J. MITTELHAUSSER), Medhi MEJERI (par procuration à M.-C. GIRARDEAU), Joël NOLLEAU (par procuration à J.-M. JOSSO), Virginie TARTARIN (par procuration à N. ANDRÉ), Alain MARTIN (par procuration à Y. VILATTE), Michaël MÉRIGOT (par procuration à E. MEYER), Séverine RAMÉ (par procuration à G. COURTAS), Annie LEPAGE (par procuration à D. LEROUX)), **3 ABSTENTIONS** (Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Mathieu HILLAIRE),

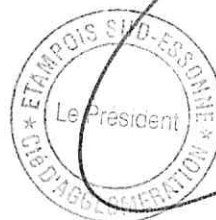
APPROUVE le renouvellement de la Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2025-2030,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous documents y afférents.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...